

NEUCHÂTEL Alors qu'elle réfléchit au devenir de quatre offices de quartier, La Poste a pris l'option de retarder l'ouverture des guichets rue de l'Ecluse. La faible fréquentation en est la raison.

Moins de présence aux petites heures

SANTI TEROL

La décision n'a fait l'objet d'aucune annonce ni, apparemment, de consultation. La Poste a simplement placardé un avis à la porte de son office de la rue de l'Ecluse, à Neuchâtel, pour indiquer que, «à compter du lundi 6 février, nos guichets seront à votre disposition selon l'horaire suivant». Suit en dessous le nouvel horaire, qui ne fait aucune allusion au fait que l'office n'ouvre plus à 7h30 en semaine, mais à 8h30, du lundi au vendredi; les heures d'ouverture du samedi ne sont pas affectées par cette adaptation.

Analyse des flux

«Nous avons reçu un courrier nous informant de cette décision. Mais à titre d'information uniquement», indique le conseiller communal Olivier Arni. «Nous, on ne nous avise pas. Nous ne sommes pas ciblés comme partenaires», relève Olivier Forel, l'un des responsables des comités citoyens constitués pour défendre les offices postaux. «J'ai appris cette restructuration d'horaires par la clientèle», déplore pour sa part Jean-François Donzé.

Responsable chez Syndicom, il imagine bien que cette mesure doit avoir été prise en raison du chiffre d'affaires réalisé, «mais la poste ne fait preuve d'aucune transparence». Le secrétaire syndical s'étonne tout de même: «Les clients du centre-ville font la queue dans cet office. Et les commerçants tiennent à la poste de l'Ecluse. L'ouverture à 7h30 était adaptée pour eux.»

La Poste ne semble cependant pas vivre cette réalité. «Depuis plusieurs années, la demande en prestations postales pendant la tranche horaire 7h30 - 8h30 est très faible», indique la porte-

parole du géant jaune. Et de préciser que les réajustements d'horaires ne se font pas à la légère. «Ils résultent d'une analyse du comportement des clients sur le long terme. Les ajustements s'effectuent surtout le matin, car c'est le moment où l'utilisation du guichet est généralement la plus faible, par rapport aux heures de midi et du soir», précise Isabelle Mouron.

Reste la question centrale: La Poste fermera-t-elle ou non l'office de l'Ecluse? «La question fait effectivement l'objet d'une analyse globale de la desserte postale en ville de Neuchâtel. Mais aucune démarche concrète n'a été entreprise pour le moment», indique la voix de La Poste.

Médiation de Postcom

L'avenir des trois autres offices sur le balan reste incertain. Celui de Vauseyon est dans la même situation que l'Ecluse. A Serrières par contre, le géant jaune assure qu'il ne laissera pas le quartier sans desserte; la solution d'une agence postale se dessine. «Il n'y aura pas de fermeture sans remplacement. Plusieurs partenaires potentiels existent, et nous les informerons dès qu'une décision sera prise», assure Isabelle Mouron.

Le cas de l'office de La Coudre est particulier. La Poste avait trouvé un partenaire pour reprendre le service postal. Un dénouement qui ne satisfait pas complètement les autorités locales: en octobre dernier, elles ont saisi Postcom. Cette commission fédérale de la poste prendra position ce printemps. «La procédure pour émettre une recommandation prend généralement six mois», indique le porte-parole de Postcom. La Ville n'a contesté que l'option de La Coudre, «car la Poste ne s'est pas encore déterminée sur l'avenir des trois autres offices», remarque Olivier Arni. ◉



Depuis le 6 février, l'office postal de la rue de l'Ecluse ouvre à 8h30 en semaine. ARCHIVES LUCAS VUITEL

PLATEAU DE DIESSE Le canton met sur le marché 140 hectares de surfaces agricoles utiles.

Terres du foyer de Prêles restituées au secteur privé

Événement agricole unique à vues humaines sur le Plateau de Diesse. Le canton de Berne a décidé de restituer au secteur privé les 140 hectares de surface agricole utile (SAU) de la colonie agricole de feu le Foyer d'éducation de Prêles. Une première tranche de 20,36 hectares est offerte en location, sous forme de sept parcelles. Les 120 hectares restants seront proposés en bloc dans le courant de 2017, en forme de superficie associée à un bail à ferme de longue durée, soit trente à cinquante ans.

A propos des bâtiments du foyer,

leur avenir est à géométrie variable. Deux bâtiments d'hébergement seront intégrés au futur centre de requérants. Les habitations et les bâtiments agricoles seront négociés en priorité avec le repreneur des terres, tandis que l'atelier de mécanique et la serre pourraient être vendus à d'autres intéressés. Au final, il subsistera un domaine mammoth de 120 hectares SAU, dont 60% aptes aux grandes cultures, le reste en prairies permanentes. Pour un ordre de grandeur, les beaux grands domaines exploitent 50 à 60 hectares sur le Plateau.

Le dépeçage du plus grand domaine jamais tenu sur le Plateau de Diesse devait fatalement susciter des questions et des réactions. Elles sont très contrastées. De sa ferme aux bisons, Christian Lecomte y voit une opportunité unique de palier à la détérioration du remembrement parcellaire des années 1970 (voir encadré). Il parle d'agriculteurs de Nods qui cultivent des parcelles à Lamboing et estime que ces aberrations pourraient être corrigées par des échanges grâce à la marge de manœuvre offerte par les parcelles mises en location.

Le son de cloche est différent chez Laurent Schwab, le président du Syndicat d'amélioration foncière (SAF), dont la perception du problème est partagée par la majorité des agriculteurs consultés. Si son syndicat n'a pas été informé en direct par le canton, son comité en a discuté sans donner de suites. Il reconnaît le bien-fondé des idées de Christian Lecomte, mais elles sont «très difficiles à concrétiser». De l'avis du



Soleil levant de février sur les terres de l'ex-foyer. BERNARD SCHINDLER

président, un rapport coût-bénéfice positif d'une démarche de remembrement partiel n'est pas gagné d'avance.

Le canton reste propriétaire

Selon le responsable à l'Office des immeubles et construction, la démarche globale a été arrêtée à l'interne, après consultation d'experts. Il en ressort une volonté de partager la poire en plusieurs morceaux: la mise en loca-

tion des 20 hectares sert à renforcer des exploitations existantes, et le maintien d'un domaine «hors normes» reste un point fort assumé.

«Le canton a informé les communes du Plateau de Diesse et le Conseil du Jura bernois par écrit. Puisque le terrain ne sera pas vendu, le Syndicat d'amélioration foncière n'a pas été consulté. Le canton reste le propriétaire de l'ensemble de la parcelle», indique le canton. ◉ BES

ACCIDENT Un octogénaire renversé par le bus à Marin

Un piéton de 82 ans a été percuté par un bus hier après-midi à Marin-Epagnier. Le bus de TransN circulait rue Louis-de-Meuron lorsqu'à 16h15, le piéton «s'est élançé sur la chaussée», selon le communiqué diffusé hier par la police neuchâteloise.

Le chauffeur du bus, un habitant de Corcelles âgé de 52 ans, a tenté une manœuvre d'évitement. Le piéton a malgré tout heurté le bus et il est tombé sur la chaussée. Blessé, l'octogénaire a été transporté en moyen d'une ambulance à l'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel. ◉ SGI - COMM

MÉMENTO

SAINT-BLAISE

Expo. Dernière chance pour aller voir les toiles du peintre Daniel Aeberli, ces vendredi, samedi et dimanche à la Maison du Tilleul, à Saint-Blaise, de 14 à 19 heures.

NEUCHÂTEL

Film. «Le Voyage de Chihiro» sera projeté ce dimanche à 10h30 au Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel. Cette projection s'inscrit dans le cadre d'un cycle hebdomadaire de films pour enfants sur le thème de la nourriture et de l'alimentation.

TRIBUNAL Une condamnation moins lourde

Dans notre compte rendu d'une audience du tribunal de La Chaux-de-Fonds intitulé «La spirale déliquescence de la meth» (notre édition de mercredi), une fâcheuse erreur s'est glissée. Le jeune prévenu n'a pas été condamné à 16 mois de peine privative de liberté comme publié, mais à 160 jours. Entre un peu plus de 5 mois et 16, il y a tout de même une différence... ◉ RÉD

ARCINFO.CH

LE SITE INTERNET DE L'EXPRESS | L'IMPARTIAL | 新聞

L'INFO EN CONTINU
7 JOURS SUR 7
SUR VOTRE
SMARTPHONE

A télécharger sur



AVIS TARDIF

jud Cortailod
Dimanche 12 février à 15h
Salle Cort'Agora, Cortailod

LOTO 40 tours

Transports	Fr. 10.-	la carte
Le Locle - La Chaux-de-Fonds	Fr. 50.-	1 planche ou 6 cartes
Ste-Croix - Val-de-Travers (selon horaires hebdomadaires)	Fr. 70.-	2 planches ou 12 cartes
Quint	Fr. 40.-	3 planches ou 18 cartes
Double quint	Fr. 80.-	
Carton	Fr. 120.-	

Tous les lots en bons Coop
Hors abonnement : 1 Royale
Fr. 2.- la carte 3 pour Fr. 5.-
Fr. 10.- la planche
Mini-bingo
Organisation : Judo Club Cortailod - Neuchâtel
Contrôle Lototronic